Brut : “On ne va pas juste faire de la cross pour emmerder les gens”. Pour eux, les rodéos sauvages sont un art. Pourtant, la pratique est passible de 2 ans de prison

27/12/2020 à 15h35



''On ne va pas juste faire de la cross pour emmerder les gens.''
Pour eux, les rodéos urbains sont un art. Pourtant, la pratique est passible de 2 ans de prison. Rencontre avec @Escalopevdh et la bikelife de Valence. pic.twitter.com/zeP6i4nrGc

— Brut FR (@brutofficiel) December 27, 2020